



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2017

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terrailon - Avenant n° 1 à la convention cadre 2012-2016

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2017**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 1 à la convention cadre 2012-2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis février 2008, le quartier de Bron-Terraillon fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain contractualisée avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) afin, notamment, de désenclaver le quartier, de reconstituer une offre de logements diversifiée et de requalifier le parc maintenu sur le site et aux franges du projet de renouvellement.

Pour répondre à ce dernier objectif, un plan de sauvegarde a été engagé, dès 2005, par les partenaires publics (Etat, Agence nationale de l'habitat -ANAH-, Communauté urbaine de Lyon, Ville de Bron, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône, Caisse des dépôts et consignations (CDC), Caisse interprofessionnelle du logement de Lyon -CILL-, Alliade habitat). En 2012, les partenaires ont acté la nécessité d'un second plan de sauvegarde pour accompagner les copropriétés n'ayant pu bénéficier d'aides lors de la première tranche.

6 copropriétés (Guillermin, les Alouettes, Caravelle, Terraillon D, Terraillon F, plein sud et Catalpa) ont bénéficié d'un montant de subventions publiques de 3 844 973 € dont 491 864 € de la part de la Communauté urbaine, notamment pour réaliser d'importants travaux d'économies d'énergie. Tout en s'inscrivant dans la continuité de la première tranche, cette mise en œuvre du plan de sauvegarde 2012-2016 s'est donné pour objectifs de mener des travaux ambitieux sur les copropriétés dont deux visent le "bâtiment basse consommation" (BBC) rénovation tandis que les autres s'en approchent.

Les interventions ont été réalisées autour de 3 axes majeurs :

- la parfaite cohérence et articulation avec l'opération de renouvellement urbain sur le quartier. Parmi les 7 copropriétés en plan de sauvegarde, Caravelle et Terraillon sont ainsi directement concernées par l'opération de renouvellement urbain (démolition, relogement et restructuration),

- l'intégration d'objectifs énergétiques réalistes et ambitieux qui ont permis de bénéficier d'autres dispositifs complémentaires (plan climat, aides aux copropriétés de la Région Rhône-Alpes, etc.),

- l'intervention sur la gouvernance : accompagnement/formation des copropriétaires et des conseils syndicaux pour améliorer la gestion des copropriétés dans un contexte de renouvellement urbain.

Le second plan de sauvegarde arrive à son terme. Le bilan est globalement satisfaisant puisque les copropriétés du Catalpa et Terraillon D ont terminé leurs travaux en BBC compatible et que les copropriétés Terraillon D et Caravelle sont en cours de chantier pour atteindre respectivement le BBC compatible et le BBC rénovation. Ces copropriétés sont, par ailleurs, accompagnées dans le suivi des derniers travaux, dans le fonctionnement de leurs instances de décisions et la gestion de leur patrimoine.

La copropriété plein sud n'a en revanche pas encore lancé son programme de travaux. Différentes modifications dans le programme ont retardé le vote en assemblée générale qui n'a pu se dérouler que le 27 mars 2017. Les changements de conseils syndicaux et des dysfonctionnements rencontrés avec le maître d'œuvre en phase études expliquent le retard pris et un surcoût important que ne peut assumer seule la copropriété. Pour autant, le projet est désormais, grâce à l'intervention des partenaires institutionnels, cohérents et ambitieux.

Le présent avenant a pour objectifs de prolonger la convention du plan de sauvegarde pour une durée de 2 ans afin de permettre la réalisation des travaux et de revoir la participation financière des partenaires pour absorber le surcoût de travaux.

Pour cela, il est proposé de réviser le plafond de travaux subventionnables par logement de 9 000 € à 18 000 €, soit un maximum de dépenses éligibles de 5 850 000 € HT.

L'ANAH instruit la possibilité de maintenir son engagement à 50 % du nouveau plafond.

La participation de la Métropole ainsi que celle de la Ville de Bron passeraient, quant à elles, au maximum de 212 665 € à 292 500 € chacune pour un montant global HT des travaux plafonnés à 5 850 000 € HT.

Les participations maximales seraient donc les suivantes :

Ville de Bron (5 %)	292 500 €
Métropole (5 %)	292 500 €
ANAH (50 %)	2 925 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prorogation du plan de sauvegarde des copropriétés de Bron-Terraillon pour la période 2017-2019,

b) - la participation financière globale de la Métropole de Lyon à hauteur maximum de 292 500 €,

c) - l'avenant de prorogation à passer entre la Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Commune de Bron et Procivis Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les autorisations de programme globales P15 - Logement parc privé, individualisées chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre - parc privé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.